

RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS

RÉNOVATEUR POUR
BOIS CIRÉS ET VERNIS

Producteur

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél . : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Distributeur responsable

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél . : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
Code du produit : RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS
Nom commercial : RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS
Type de produit : Mélange d'huile et de solvants à base d'esters d'alkyle et de glycol.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél . : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Nom et fonction de la personne responsable : Mr. Michel KLUKASZEWSKI

Responsable de la mise sur le marché : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél . : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: R10
R66
Xi; R41

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

- Symbole(s)



RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS

RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- **Phrase(s) R** : Xi : Irritant.
R10 : Inflammable.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
- **Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S43 : En cas d'incendie, utiliser mousse, produit chimique sec, pulvérisation d'eau, dioxyde de carbone.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

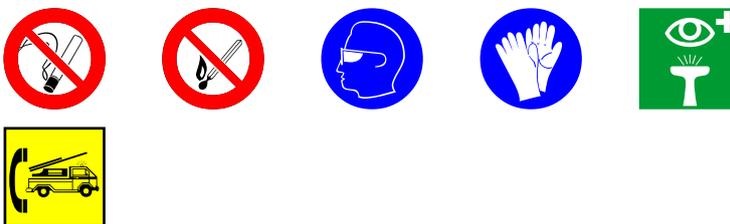
Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• **Pictogramme(s) de danger**



- **Code de pictogrammes de danger** : GHS05 - GHS02
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- **Informations additionnelles sur les dangers** : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• **Pictogrammes (Mentions de mise en garde)**



• **Conseils de prudence**

- **Généraux** : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
- **Prévention** : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- **Intervention** : P378 - Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

2.3. Autres dangers

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

- Substance / Préparation** : Préparation.
- Composants** : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Acétate d'isopentyle	Entre 25 et 35 %	123-92-2	204-662-3	607-130-00-2	----	R10 R66 Flam. Liq. 3 (H226) STOT RE (EUH066)

RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS

RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Lactate d'éthyle	: Entre 5 et 10 %	97-64-3	202-598-0	607-129-00-7	----	R10 Xi; R37-41 ----- Eye Dam 1 (H318) Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H335)
Butyl glycolate	: Entre 1 et 5 %	7397-62-8	230-991-7	----	----	Repr. Cat. 3; R62 Xi; R41 ----- Not defined (GHS)

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Repos. L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Ce produit est inflammable.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Précautions pour les personnes : Ne pas fumer. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.1.2. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS**RÉNOVATEUR POUR
BOIS CIRÉS ET VERNIS****SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)****6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections**SECTION 7 Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Général : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Manipulation : Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures techniques de protection : Veiller à une bonne mise à la terre.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés****8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Protection individuelle
- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.
- **Protection de la peau** : Si le contact répété avec la peau est possible, porter des vêtements de protection.
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Hygiène industrielle : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****9.1.a. Aspect**

Liquide rose.

9.1.b. Odeur

RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS**RÉNOVATEUR POUR
BOIS CIRÉS ET VERNIS****SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Fruitée des esters.

9.1.c. Seuil olfactif**9.1.d. pH****9.1.e. Point de fusion / Point de congélation****9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition**

149°C

9.1.g. Point d'éclair

55°C en coupe fermée.

9.1.h. Taux d'évaporation**9.1.i. Inflammabilité****9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)****9.1.k. Pression de vapeur****9.1.l. Densité de vapeur****9.1.m. Densité relative**

0.9 environ.

9.1.n. Solubilité

Insoluble dans l'eau / soluble dans les cétones et les hydrocarbures.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau**9.1.p. Température d'auto-inflammabilité****9.1.q. Température de décomposition****9.1.r. Viscosité****9.1.s. Propriétés explosives****9.1.t. Propriétés comburantes****9.2. Autres informations****SECTION 10 Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique****10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

Propriétés dangereuses : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

10.4. Conditions à éviter**10.5. Matières incompatibles****10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS

RÉNOVATEUR POUR
BOIS CIRÉS ET VERNIS

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

11.1.2. Mélanges

Informations sur les voies d'exposition probables

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets interactifs

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1263

Etiquetage



: 3 : Liquide inflammable.

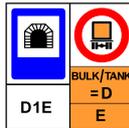
14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- | | |
|---------------------------------|--|
| • Transport terrestre - ADR/RID | PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES |
| • Transport par mer - IMO-IMDG | PAINT / PAINT RELATED MATERIAL |
| • Transport aérien - ICAO/IATA | PAINT / PAINT RELATED MATERIAL |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS**RÉNOVATEUR POUR
BOIS CIRÉS ET VERNIS****SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

- **Transport terrestre - ADR/RID** : **3**
- **Restriction dans les tunnels** : D/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D lorsque les marchandises sont transportées en vrac ou en citerne. Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.



- **Quantité limitée** : 5 L
- **Transport par mer - IMO-IMDG** : **3**
- **Transport aérien - ICAO/IATA** : **3**

14.4. Groupe d'emballage

- Transport terrestre - ADR/RID** : **III**
- Transport par mer - IMO-IMDG** : **III**
- Transport aérien - ICAO/IATA** : **III**

14.5. Dangers pour l'environnement**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident**

En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

- Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- Pour chacun des membres de l'équipage
- Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RÉNOVATEUR POUR BOIS CIRÉS ET VERNIS**RÉNOVATEUR POUR
BOIS CIRÉS ET VERNIS****SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

No ONU	: 1263
Shipping name	: UN1263 PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, (D/E)
Désignation officielle de transport	: PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Etiquetage ADR	
ADR/RID	: Groupe : III Disposition spéciale : 640E Classe : 3
I.D. n°	: 30
En cas de fuite et/ou d'épandage	: Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
Précautions individuelles	: 3 : Liquide inflammable.
Informations complémentaires	: Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16 Autres informations**

Autres données : Aucun(e).

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document